



21DIALOGUES21

Le droit à la nourriture

DROIT MANGER

Le droit à l'alimentation est fondamental (déclaration des droits de l'homme) : C'est le droit de chaque homme, de chaque femme et de chaque enfant, individuellement et en communauté, d'avoir en tout temps accès physiquement à une nourriture adéquate ou de disposer des moyens économiques de l'acquérir dans le respect de la dignité.